Laïcité : remettre les points sur les i

Dans un monde en constante mutation, où les repères semblent parfois vaciller, il est impératif de revenir aux fondements de notre République et de réaffirmer avec force les principes qui la guident. Parmi ceux-ci, la laïcité occupe une place centrale, souvent mal comprise, parfois instrumentalisée, mais toujours indispensable à la cohésion de notre société. Il est temps de remettre les pendules à l'heure, de clarifier les enjeux et de réaffirmer la laïcité comme un projet de société, un horizon vers lequel tendre pour construire un avenir commun, fondé sur le respect, la liberté et l'égalité.

Publié le 6 mars 2025 à 16h00
Par **Samuel Mayol**

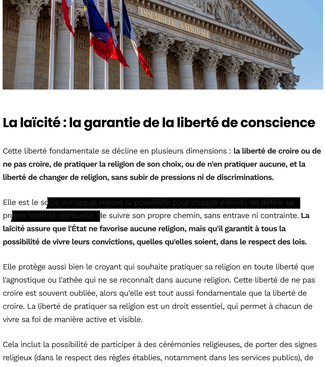

1 RÉACTION
5 PARTAGES

La laïcité : la garantie de la liberté de conscience

Cette liberté fondamentale se décline en plusieurs dimensions : **la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer aucune, et la liberté de changer de religion, sans subir de pressions ni de discriminations.**

Elle est le symbole [redacted] pr[redacted]e suivre son propre chemin, sans entrave ni contrainte. **La laïcité assure que l'État ne favorise aucune religion, mais qu'il garantit à tous la possibilité de vivre leurs convictions, quelles qu'elles soient, dans le respect des lois.**

Elle protège aussi bien le croyant qui souhaite pratiquer sa religion en toute liberté que l'agnostique ou l'athée qui ne se reconnaît dans aucune religion. Cette liberté de ne pas croire est souvent oubliée, alors qu'elle est tout aussi fondamentale que la liberté de croire. La liberté de pratiquer sa religion est un droit essentiel, qui permet à chacun de vivre sa foi de manière active et visible.

Cela inclut la possibilité de participer à des cérémonies religieuses, de porter des signes religieux (dans le respect des règles établies, notamment dans les services publics), de se réunir avec d'autres coreligionnaires, et d'éduquer ses enfants dans le respect de ses convictions religieuses. **La laïcité garantit que l'État ne fasse obstacle à l'exercice de ces libertés, tant que celles-ci ne troublent pas l'ordre public et ne portent pas atteinte aux droits d'autrui.**

La loi de 1905 (séparation des Églises et de l'État) : un pilier fondamental de la laïcité française

Cette séparation garantit l'indépendance mutuelle des sphères politique et religieuse, et assure la [redacted] État ne doit pas s'immiscer dans les affaires religieuses, et [redacted] L'État ne doit pas prendre position sur les questions religieuses, ni favoriser une religion particulière. De même, les religions ne doivent pas chercher à influencer les décisions politiques, ni à imposer leurs valeurs à l'ensemble de la société.

La [redacted] Cela signifie que l'État ne peut pas accorder de privilèges financiers ou matériels à une religion particulière, ni prendre en charge les salaires des ministres du culte. Cette interdiction garantit l'égalité de traitement de toutes les religions, et évite toute forme de favoritisme ou de discrimination.

La neutralité de l'État est un corollaire de la séparation des Églises et de l'État.

Elle se traduit par **l'impartialité des services publics**, qui doivent être accessibles à tous les citoyens, sans distinction de religion ou de conviction. Les services publics doivent être neutres et impartiaux, et ne doivent pas tenir compte des convictions religieuses des usagers. Cela signifie que les agents de l'État doivent faire preuve de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions, et ne doivent **pas afficher de signes religieux ostentatoires.**

Les usagers des services publics doivent également être traités de manière égale, sans considération de leur religion ou de leurs convictions. **La neutralité de l'État implique qu'il ne doit pas y avoir de favoritisme en faveur d'une religion particulière.** L'État ne doit pas accorder de privilèges ou d'avantages à une religion, ni lui accorder une place particulière dans l'espace public. Cette égalité de traitement est essentielle pour garantir la cohésion sociale et éviter les tensions entre les différentes communautés religieuses.

La laïcité est indissociable du principe d'égalité devant la loi

Tous les citoyens, quelle que soit leur religion ou leur conviction, doivent bénéficier des mêmes droits et être soumis aux mêmes obligations. La laïcité s'oppose à toute forme de discrimination religieuse, qu'elle soit directe ou indirecte. Cela signifie que les citoyens ne doivent pas être traités différemment en raison de leur religion, que ce soit dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, ou à tout autre domaine de la vie publique.

La laïcité garantit que tous les citoyens bénéficient des mêmes droits, quelle que soit leur religion ou leur conviction. Cela inclut le droit à la liberté d'expression, le droit de vote, le droit à l'éducation, le droit à la santé, et tous les autres droits fondamentaux. La laïcité assure que ces droits sont garantis à tous, sans discrimination ni privilège.

La laïcité est bien plus qu'un simple principe juridique ou politique

C[redacted]n garantissant la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État, **la neutralité de l'État et l'égalité devant la loi, la laïcité nous offre un cadre protecteur pour vivre ensemble, dans le respect de nos différences et de nos convictions.**

Il est de notre responsabilité de la défendre et de la promouvoir, pour le bien de tous et pour l'avenir de notre pays. En la défendant, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre République. En la promouvant, nous construisons une société plus juste, plus inclusive et plus harmonieuse, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir pleinement.

Samuel Mayol

Samuel Mayol est Maître de Conférences en Sciences de Gestion et Secrétaire général du Comité Laïcité République. Engagé dans la défense des valeurs républicaines, il est un expert reconnu en laïcité, lutte contre l'extrémisme et l'antisémitisme. Ancien directeur de l'IUT de Saint-Denis, il a été confronté aux...

Suivez-nous sur Google News

PolitiqueMatin - Soutenez-nous en nous ajoutant à vos favoris Google Actualités.

CA FAIT L'ACTU

ACTUALITÉ
Marine Le Pen inéligible : la rue comme dernier recours du RN

ACTUALITÉ
La justice bloque le plus grand projet éolien de France

ACTUALITÉ
Pédocriminalité : Europol fracasse une plateforme de l'horreur

ACTUALITÉ
Annexion du Groenland : le Danemark hausse le ton face à Trump

SUR LE MÊME THÈME

Émeutes en Nouvelle-Calédonie : l'Azerbaïdjan et la LFI manipulent

Faire barrage: fini le temps des ni-ni !

50e anniversaire de la promulgation de la loi Veil (17

1 commentaire on «Laïcité : remettre les points sur les i»

Brun

Bizarre cet article oublie les effets du Concordat, en Alsace Moselle et en partie outre mers, ainsi que tout ce qui a été affecté aux cultes construit avant 1905 principalement...

Laisser un commentaire

Les Commentaires sont soumis à modération. Seuls les commentaires pertinents et étoffés seront validés. - * Champs requis

Commentaire*

Nom*

E-mail* - Votre adresse e-mail ne sera pas publiée.

Enregistrer mon nom, mon e-mail et mon site dans le navigateur pour mon prochain commentaire.

Laisser un commentaire

Nos derniers articles

Newsletter
Facebook

À lire aussi

ACTUALITÉ
Marine Le Pen inéligible : la rue comme dernier recours du RN

ACTUALITÉ
La justice bloque le plus grand projet éolien de France

ACTUALITÉ
Pédocriminalité : Europol fracasse une plateforme de l'horreur

ACTUALITÉ
Annexion du Groenland : le Danemark hausse le ton face à Trump

Tendances actuelles

2024 agenda agenda politique agriculture Assemblée Nationale Bruno Le Maire budget budget 2025 donald trump drogue défense Elisabeth Borne Emmanuel Macron Etats-Unis Europe france gabriel attal gouvernement immigration industrie Israël Jordan Bardella Justice LFI loi macron Marine Le Pen motion de censure politique polémique premier ministre rassemblement national rn russie Sud Radio sénat Trump UE ukraine union européenne usa économie élections européennes émeutes

©2017 - 2025 | PolitiqueMatin | Tous droits réservés